

Personne mineure

CARTE NATIONALE D'IDENTITE et PASSEPORT

En une seule demande !

Pour déposer la demande :

Tout mineur doit se présenter impérativement

Pour le retrait du passeport :

Le mineur âgé de 12 ans et plus, doit être présent

Mairie d'Evian-les-Bains

Service Direction Administration Générale et Population

Entrée rue Edouard et Gaspard Folliet

Tel : 04 50 83 10 00 – Touche 1

ATTENTION :

**Prendre rendez-vous en tenant compte des
délais d'obtention du titre**

**Merci de bien vouloir respecter le rendez-vous fixé et
prévenir en cas de retard inopiné ou d'empêchement**

et faire la demande écrite :

- **soit directement en ligne, sous forme de pré-demande sur le site :**

<https://ants.gouv.fr> ou <https://mon.service-public.fr>

Un N° d'enregistrement sera attribué après validation de la demande et devra nous être transmis lors du rendez-vous soit par le document que vous aurez imprimé, soit par le message conservé sur le téléphone, relevé du n° d'enregistrement).

- **soit en retirant au préalable le formulaire papier « Cerfa n°12100*2 » en Mairie (voir modèle en page 4).**

Vous devez apporter :

UNE PHOTO

Datant de moins de 6 mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande

Nette, sans trace, ni rayure, ni pliure

**Ne pas
la découper
ni la coller**

- *en couleur,*
- *centrée, au format 35 x 45 mm ; taille du visage comprise entre 32 et 36 mm (du menton au sommet du crâne, hors chevelure)*
- *sur fond clair (bleu ou gris) et uni ; le fond blanc est interdit,*
- *correctement contrastées, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan ; sans sub-exposition ni sous-exposition*
- *le visage face à l'objectif, la tête droite, yeux parfaitement visibles et ouverts*
- *tête nue, les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage qui doit être dégagé sans accessoire visible (barrettes, chouchou, serre-tête, couvre-chef, foulard, etc...)*
- *expression neutre avec la bouche fermée*
- *montures de lunettes ne masquant pas les yeux (les montures épaisses sont interdites) ; sans reflet, ni verres teintés (ou colorés) ; le port des lunettes n'est pas obligatoire.*

Voir plaquette et fiche de normes photographiques en ligne sur le site officiel de la ville d'Evian
Agréée Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005 (photographe professionnel ou cabine photographique)

LES TIMBRES FISCAUX

Disponibles facilement sous forme dématérialisée :

- sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- ou en simultané avec la pré-demande en ligne
- ou depuis chez le buraliste

ou sous forme papier au Trésor Public ou bureaux de tabac

- **Obligatoires pour le passeport :** 17 € (moins de 15 ans)
42 € (15 ans et plus)
gratuité dans certains cas
(ex : rectification des données dans la période de validité)
- **Seulement en cas de perte ou vol pour la carte d'identité :** 25 € (tarif unique)

JUSTIFICATIF DE L'IDENTITE

Dans tous les cas, si le mineur en possède une ou un :

Original de la carte nationale d'identité actuelle
Original du passeport actuel

Dans le cas d'une première demande, d'une perte ou d'un vol, si possible :

Original d'un document officiel avec photographie (ex : toute autre pièce d'identité, carte de transport, carte vitale avec photo, permis de conduire, carte d'étudiant...)

Dans le cas d'une perte ou d'un vol :

Original de la déclaration de perte ou vol (enregistrée auprès des services de police, de gendarmerie ou auprès d'un consulat de France ou des services de police étrangers)

Si la déclaration de perte n'est pas fournie, elle sera faite en Mairie.

JUSTIFICATIF D' ETAT CIVIL

Acte de naissance en copie intégrale (Original daté de moins de 3 mois)

sauf si le mineur remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- naissance en France dans une commune qui a choisi de dématérialiser les actes d'état civil (*Voir sur le site : liste des villes adhérentes à Comedec ou demander à votre Mairie*).
- naissance à l'étranger (*dématérialisation des actes d'état civil*),
- présentation de l'original d'un titre sécurisé (*carte d'identité plastifiée ou passeport électronique ou biométrique*), valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans au jour du dépôt,
- présentation de l'original d'un titre non sécurisé (*carte d'identité cartonnée ou passeport hors électronique/biométrique*), valide ou périmé(e) depuis moins de 2 ans au jour du dépôt,
- demande à l'occasion de la perte ou du vol d'un passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

Attention : dans le cas d'une rectification ou d'une correction d'état civil, d'une incohérence des données entre plusieurs titres présentés : l'acte de naissance devra être fourni (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville qui a choisi la dématérialisation des actes, voir plus haut).

JUSTIFICATIF DE L'AUTORITE PARENTALE

Dans tous les cas : Original de la pièce d'identité du parent présent

Dans le cas où les parents sont divorcés ou séparés, pour justifier de l'autorité parentale et définir le domicile de l'enfant:

Jugement de divorce ou autre décision de justice

ou convention amiable cosignée des parents

ou à défaut, une attestation sur l'honneur du parent demandeur qui précise que l'enfant habite avec lui et qu'il n'a plus de contact avec l'autre parent **ou** lettre d'accord de l'autre parent autorisant à faire établir le titre pour l'enfant

Dans le cas de l'ajout ou du maintien du nom d'usage (ex : les noms des deux parents accolés)

Acte de naissance récent de l'enfant + lettre manuscrite datée et signée du parent non présent précisant le nom d'usage retenu + copie de sa pièce d'identité

Une autre personne que les parents exerce l'autorité parentale ou le mineur est sous tutelle :

- Décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale
 - Décision du conseil de famille ou décision de justice qui désigne le tuteur.
-

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Dans tous les cas : Original d'un justificatif de domicile de moins d'un an au nom du parent exerçant l'autorité parentale et chez qui habite l'enfant (ex : *Quittance électricité, gaz, téléphone, loyer, avis d'imposition, taxe d'habitation, attestation d'assurance logement...*)

Dans le cas où le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère :

Original d'un justificatif de domicile récent au nom de l'autre parent accompagné de la copie de la pièce d'identité de ce dernier

Si le représentant légal habite chez quelqu'un depuis plus de 3 mois avec le mineur :

- 1) attestation écrite et photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- 2) original d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)
- 3) attestation sur l'honneur de l'hébergeant (**voir imprimé ci-joint**).

Ne pas plier l'imprimé Ne remplir que la 1^{ère} page impérativement en **NOIR**

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS
Cerfa
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

CERFA LIMPIDE, PASSEPORT RAPIDE !

Prenez le temps de bien remplir
votre Cerfa en appliquant les
règles ci-contre.
Cela nous permettra de traiter
votre demande de passeport plus
rapidement.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

carte nationale d'identité **Demande de** passeport

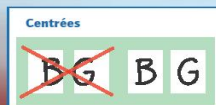
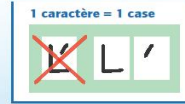
Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

État civil de la personne majeure ou mineure émancipée Femme Homme X

Nom MARTIN
Prénoms FRANÇOIS MARC PHILIPPE
Date de naissance 12 06 1948
Lieu de naissance ACLERMONT-FERRAND
Département de naissance 69 Pays de naissance FRANCE
Adresse 38 RUE VICTOR HUGO
Code postal 69002 Commune LYON
Tél portable 0644771122 Pour le passeport: Couleur des yeux BRUN
PÈRE Nom MARTIN Prénoms ALBERT MAURICE Né le 05 04 1930 ALTI ISLE D'ABEAU Nationalité FRANÇAISE
MÈRE Nom DUPONT Prénoms JEANNE Né le 12 11 1936 ANGERS Nationalité FRANÇAISE

Vous êtes français(e) parce que :
 vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France
 vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né dans un ancien département ou territoire français
 vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français
 vous êtes pas né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français
 votre mère ou votre père est devenu(e) français(e) avant votre mariage
 vous êtes de nationalité française par mariage
 vous êtes né(e) en France et vos parents ne sont pas français
 vous êtes naturalisé(e) français(e)
 vous avez été naturalisé(e) dans la nationalité française
 vous êtes français(e) par déclaration (autrement que par mariage)
 autre motif

Je certifie l'exactitude de ces déclarations.
Date 25 11 2018



**TOUS LES RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT LES PARENTS
(prénoms, date et lieu de naissance, nationalité)
DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT COMPLÉTÉS**

Liste des autres communes de l'arrondissement de Thonon équipées du dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports :

Abondance (tél : 04 50 73 00 16)

Boège (tél : 04 50 39 10 01)

Thonon-les-Bains (tél : 04 50 70 69 82)

Morzine (tél : 04 50 79 04 33)

Douvaine (tél : 04 50 94 00 37)

Perrignier (tél : 04 50 72 40 24)

Et pour des informations complémentaires concernant les procédures de délivrances de CNI et passeports biométriques, des démarches pour les voyageurs, les formulaires dématérialisés de déclaration de perte CNI et passeport ainsi que les demandes pré-remplies en ligne (format PDF) :

vous pouvez consulter les sites suivants :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/passeport/cerfa> 12100-02majeur / 12101-02mineur

ou

<http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté/passeports/services>